

Zeitschrift: Schweizer Monatshefte : Zeitschrift für Politik, Wirtschaft, Kultur
Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Monatshefte
Band: 46 (1966-1967)
Heft: 5

Artikel: Incidences politiques de la pluralité linguistique en Suisse
Autor: Lüthy, Herbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-161880>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Incidences politiques de la pluralité linguistique en Suisse

HERBERT LÜTHY

Le texte qui suit a servi d'introduction à un débat consacré aux «incidences politiques du plurilinguisme en Suisse» — précédé d'une table ronde sur les problèmes linguistiques en Belgique — lors de l'Assemblée générale de l'Association suisse de Science politique, à Bâle, le 26 mars 1966, où prenaient part, sous la présidence de M. le conseiller national Alfons Müller, M. Franco Boschetti, chef du secrétariat de langue italienne de la Chancellerie fédérale, Berne; M. Giachen Casaulta, secrétaire de la Lia Rumantscha, Coire; M. Anton Meli, directeur du Bureau fédéral de statistique, Berne; et M. Roland Ruffieux, professeur aux Universités de Lausanne et de Fribourg.

Le sujet que l'Association suisse de Science politique s'est proposé de discuter à l'occasion de cette rencontre avec nos amis belges concerne les incidences *politiques* d'un phénomène que nous avons plutôt l'habitude, en Suisse, de ne considérer que sous son aspect culturel: la pluralité de langues dans une même confédération. Le plurilinguisme pose-t-il un problème politique en Suisse? Lorsque la question nous est posée, et même si nous n'y avions jamais pensé, nous tendons à y répondre par l'affirmative, et nous nous mettons à en chercher les incidences. Mais soyons conscients que l'idée même de ce débat nous a été suggérée par l'exemple des conflits linguistiques très vifs que connaissent la Belgique et nombre d'autres pays d'Europe et d'ailleurs, et que la Suisse ne nous occupe ici que comme un cas particulier d'un problème qui est posé sur le plan général: L'Etat plurilingue est-il une anomalie, un vestige de la préhistoire européenne, ou reste-t-il une formule viable de vie en commun?

Car, constatons-le d'emblée: dans le monde moderne, et surtout dans l'Europe moderne qui, pour le meilleur ou le pire, a fourni ses modèles au monde, l'Etat bilingue ou plurilingue — ou plus exactement: l'Etat qui se reconnaît comme tel — n'est pas la règle, il est l'exception, au point d'apparaître aujourd'hui comme une curiosité ou comme une aberration. La tendance fondamentale de l'Europe, depuis un siècle et demi, a été d'identifier l'Etat et la nation, de définir la nation par la culture et celle-ci par la langue qui en fournit le seul critère clair et politiquement utilisable: l'Etat national requiert et au besoin impose la langue nationale, moteur d'intégration et véhicule privilégié de l'idéologie nationale. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce que nous savons tous: contre le particularisme des patriotismes de clocher, la démocratie égalitaire et le nationalisme sont allés de pair et ont violemment remodelé l'Europe des Anciens régimes *multinationaux* en Europe des patries *ethniques*, l'ethnie — le *Volkstum*, le peuple susceptible de se fondre en large entité nationale —,

étant toujours en dernière analyse le peuple qui parle une même langue. Et là où ce remodelage n'est pas arrivé à faire coïncider exactement frontières politiques et frontières linguistiques, le problème qui en résultait ne se présente plus comme celui d'une population plurilingue, mais comme celui de l'existence irritante de minorités linguistiques ou ethniques tantôt tolérées à contre-cœur, tantôt soumises à des tentatives d'assimilation ou franchement persécutées, mais toujours ressenties comme un danger ou un obstacle à l'intégration nationale; car, dans ce contexte, le particularisme linguistique n'est que la dernière survivance la plus tenace des anciens particularismes pré-nationaux que l'Etat national, depuis sa naissance, s'est efforcé de réduire ou d'éliminer. En Europe centrale et orientale, cet effort séculaire de faire coïncider l'Etat et la nation a culminé dans notre XX^e siècle en déportations de masses, en massacres et en débuts de génocide.

Apparemment à l'opposé de cette Europe des patries étatiques, la formule libératrice aujourd'hui prônée de l'Europe des ethnies se présente à la fois comme un dépassement des Etats nationaux existants mais imparfaits et comme la dernière conséquence logique du processus qui les a fait naître, puisqu'il s'agit de transformer une future fédération européenne en une mosaïque d'entités linguistiques homogènes, afin de liquider les dernières survivances de cohabitation de différents groupes linguistiques à l'intérieur d'un cadre politique commun; dans les termes même de *Guy Hérault*, dans son livre-programme bien connu, «la langue... expression même de la conscience ethnique... (prendra enfin) le pas sur son dernier adversaire: l'Etat historique.»

Dans la conception de l'Etat-nation qui se veut unitaire et homogène, et quel que soit le parti pris, majoritaire ou minoritaire, l'existence de fait de deux ou de plusieurs langues à l'intérieur d'un même Etat est donc une irrégularité, une gêne, un sujet d'irritation — bref, *un problème*. Car ce n'est que dans un contexte politique donné que la langue peut devenir un problème politique, alors qu'elle ne l'est pas par nature et ne l'a été que très exceptionnellement au cours de l'histoire antérieure au XIX^e siècle.

Il m'a paru important, par ces quelques remarques nécessairement sommaires, de situer la question que nous nous proposons telle qu'elle est généralement posée, c'est-à-dire en termes d'une relation antithétique entre Etat national et plurilinguisme.

Car, précisément, ce n'est pas ainsi que la question se pose ou s'est jamais posée en Suisse, pour autant qu'elle se soit posée du tout. La Suisse n'est pas un Etat-nation, ni un Etat unitaire ou qui se veuille unitaire; dans la mesure où ses structures actuelles préservent, sans rupture de continuité, les anciennes libertés communales du Moyen Age, elle est même l'antithèse de l'Etat moderne au sens que l'Europe continentale a donné à ce terme. Dans son devenir et dans sa conscience historique d'elle-même, la Suisse, en effet, n'est rien d'autre qu'une vieille alliance de particularismes médiévaux contre la tendance

historique d'unification d'Etats territoriaux, dynastiques, administratifs ou nationaux, et c'est cette conscience historique qui a fondé sa civilisation politique.

Dans la genèse historique de la Suisse, et encore dans les luttes parfois véhémentes qui ont jalonné la construction et le développement de l'Etat fédéral actuel, au milieu même des déchaînements des nationalismes européens, nous ne trouvons guère de traces d'oppositions à base linguistique. L'ancienne confédération helvétique avait été essentiellement une alliance de cantons germaniques qui avaient étendu leur domination ou leur influence sur quelques territoires de langue italienne et française, mais qui n'étaient alliés eux-mêmes que pour la défense de leurs libertés particulières contre les puissances principales ou impériales de l'Allemagne et qui avaient fini par se placer sous le protectorat de fait de la France. Les bouleversements consécutifs à la Révolution française ont donné aux sujets et aux alliés de langue française et italienne, devenus membres à part entière de leur confédération, l'égalité politique, c'est-à-dire le droit égal au particularisme, qui comprenait le particularisme linguistique sans qu'on ait même eu besoin de le mentionner. Gardons-nous de la tentation de greffer notre sujet choisi sur toutes les particularités helvétiques et de ramener au plurilinguisme toutes les structures dans lesquelles, tout simplement, ce plurilinguisme est venu s'insérer. Ainsi, la Suisse a été une fédération, ou plutôt une alliance de particularismes farouches, bien avant d'être plurilingue, puisque les premiers cantons alémaniques ont été et sont restés les foyers même du particularisme; mais leur modèle de fédération s'est parfaitement adapté au plurilinguisme comme aux autres diversités d'une Suisse élargie. La neutralité suisse, elle aussi, est née de ce particularisme des cantons alémaniques qui a condamné à l'échec toute tentative de politique de puissance en commun; cette neutralité s'est ensuite imposée comme la seule attitude possible d'une confédération déchirée par le schisme religieux dans les guerres confessionnelles de l'Europe, et elle n'a fini par prendre des teintes linguistiques — neutralité entre nationalismes allemand, français et italien — que lors des affrontements entre Etats nationaux voisins. Là encore, la pluralité des langues n'a pas eu à intervenir pour imposer les structures et les comportements politiques, mais ces structures et comportements pré-existants étaient prêts à accueillir sans difficultés la diversité des langues comme une des modalités, parmi d'autres, des diversités suisses.

Ce rappel historique, je crois, est essentiel: on pourrait le résumer en disant que la Suisse, au fond, n'a jamais *résolu* le problème politique du plurilinguisme, elle a *évit  de le poser*, ce qui est toute autre chose. Et ceci, soit dit en passant, devrait modérer notre propension à présenter la Suisse comme une pharamacop e de recettes pour r  soudre des conflits linguistiques une fois allum s; notre perplexit  devant le cas jurassien montre bien que, pour nous aussi, il est difficile de gu rir ce que nous n'avons pas su pr  venir, et il y a une

sorte d'instinct vital dans notre refus d'admettre qu'un problème politique puisse être posé en termes linguistiques, car alors, pour nous, il serait insoluble.

La Confédération Helvétique n'est pas fondée sur une culture ou une conscience nationale qui pourrait se définir en termes linguistiques ou ethniques; elle n'est pas non plus un compromis ou une fédération entre groupes linguistiques qui se seraient affrontés à tel ou tel moment. Suisse alémanique, Suisse romande, Suisse italienne sont des notions géographiques qui comme telles n'ont pas d'existence politique ou constitutionnelle et ne forment des blocs antagonistes ni sur le plan des partis politiques ni des syndicats économiques ou ouvriers, ni moins encore sur celui des églises et des confessions. Elle est une confédération entre Etats historiques, les cantons, dont les délimitations elles-mêmes ne sont pas linguistiques: tout au long de la frontière linguistique entre français et allemand, trois cantons sont bilingues, et au Sud-Est le canton des Grisons est trilingue. De sorte que les problèmes politiques et sociaux sont ventilés dans les groupements politiques, économiques et religieux ramifiés à travers tout le pays avant d'arriver au sommet, produisant des prises de position toujours à cheval sur les démarcations linguistiques, et que les problèmes soulevés sur le terrain par la cohabitation immédiate des langues sont en général du ressort des cantons dont les territoires enjambent les frontières linguistiques, non du ressort de l'Etat fédéral. Même le problème-limite du Jura bernois, vieux de cent-cinquante ans — c'est-à-dire aussi vieux que la réunion de ce «territoire vacant» au vieil Etat de Berne, union mal assortie pour une partie de ce territoire du point de vue des traditions, des sentiments religieux et même de la géographie —, problème d'origine politique et confessionnel et «modernisé» aujourd'hui par l'un des partis jurassiens en querelle linguistique, relève du canton de Berne, et jusqu'à présent, heureusement ou malheureusement, la Confédération n'a pas à en connaître l'existence. Elle aura peut-être un jour à y intervenir, car ce conflit endémique qui, par ses origines et ses développements, se situe en dehors de toutes les traditions suisses, menace à la longue d'envenimer la vie confédérale. Partout ailleurs, pourtant, sur le plan confédéral, la vieille règle très simple, devenue à certains égards trop simple, que tout ce qui concerne la culture, l'école, l'église, la vie intellectuelle et artistique, pour autant que ce soit affaire publique, relève de la souveraineté des cantons — c'est-à-dire que dans le domaine culturel le particularisme règne sans partage — a efficacement évité la politisation des faits de diversité culturelle et linguistique. La constitution fédérale, fort explicite sur tous les sujets qui à tel ou tel moment ont été litigieux, a pu se contenter à l'égard des langues à énoncer ce qui allait de soi, à savoir que l'allemand, le français et l'italien sont les langues officielles de la Confédération (et, incidemment, sont toutes représentées au Tribunal fédéral); en 1938, en guise de démonstration contre les irrédentismes de l'*Italianità* et du *Deutschum*, le peuple a voté un additif déclarant le romanche quatrième langue nationale.

C'est tout, et cela a paru suffisant; la pratique de la vie en commun a pris soin du reste.

La Suisse telle qu'elle s'est constituée, en dehors de toute question de langue, est donc fondée sur autre chose: sur ce qu'il faut bien appeler sa civilisation politique propre, civilisation particulariste à base d'autonomie communale et qui, toujours sur cette base au fond médiévale, s'est épanouie au siècle dernier en cette démocratie directe qui est, *grossost modo*, la transposition au canton et à la Confédération du mode de gouvernement de la commune. Et, la chance historique aidant, en évitant à la Suisse d'être mêlée aux grandes guerres européennes — je n'ose pas imaginer où nous en serions si, au cours de deux guerres mondiales, nous avions connu le sort de la Belgique! —, la participation des citoyens à cette civilisation politique commune a finalement toujours été plus forte que les divergences des affinités linguistiques et culturelles; car cette civilisation commune de démocratie directe était devenue l'affaire du peuple entier, alors que les affinités centrifuges, plus ou moins fortes selon les époques et les régions, étaient surtout l'affaire d'une *intelligentsia* académique ou littéraire très restreinte qui se sentit à l'étroit dans cette civilisation particulariste, diminuée et entravée par sa séparation politique et son éloignement des grands centres culturels d'Allemagne, de France et d'Italie vers lesquels elle regardait souvent avec des complexes de provinciaux. C'est précisément cette prééminence du politique sur le culturel qui est le reproche tant de fois formulé, sous des formes diverses, par la gent littéraire suisse contre cette Suisse qui, comme disait Ramuz, n'existe pas sur le plan de l'expression (entendons: littéraire). Ce malaise aussi, depuis au moins le XVIII^e siècle, fait partie intégrante de la vie intellectuelle en Suisse, il est la rançon et aussi le contre-poids du particularisme suisse et doit être pris au sérieux comme problème culturel, mais n'est que marginalement un problème politique. L'avenir de la Suisse plurilingue, comme d'ailleurs de la Suisse fédéraliste et de la Suisse tout court, dépend de la vitalité de cette civilisation politique originale que nous savons menacée depuis longtemps par les phénomènes modernes de concentration économique, de mobilité sociale, de techniques de diffusion et de culture de masses à large échelle qui dévalorisent la vie locale et sapent cette construction idyllique: nous aurons à nous demander si, et dans quels domaines, le seuil est franchi qui sépare les malaises psychologiques diffus des crises politiques.

Tout ceci ne veut pas dire que le plurilinguisme n'a pas d'incidences politiques en Suisse — ce serait contre-nature —, mais que leur place est étonnamment petite dans la vie intérieure du pays. En cernant ces incidences, nous les verrons dans la plupart des cas se ramener au problème des affinités divergentes, c'est-à-dire non à un problème de politique intérieure, mais de relations internationales: le problème n'est pas dans le fait que les Suisses parlent plusieurs langues différentes, mais que chacune de ses familles linguistiques, sauf

la romanche, parle la langue d'un grand Etat national voisin et subit les attractions multiformes des grands centres culturels extérieurs; et si, sur le plan politique, cette situation est certes un problème, il faut rappeler que sur le plan culturel elle présente l'avantage inappréciable pour notre pays de participer à trois grandes civilisations européennes. Tous les grands affrontements entre pays voisins ont nécessairement projeté leur ombre sur la Suisse, et on peut assez exactement dater la première sensibilisation de l'opinion suisse aux questions de culture nationale et linguistique de la guerre franco-allemande de 1870 qui eut à travers l'Europe intellectuelle l'énorme retentissement d'un affrontement global entre civilisations latine et germanique. A certains moments, par répercussion de ces conflits extérieurs, un fossé s'est ouvert en Suisse même entre les affinités et les sympathies divergentes, le plus profondément pendant la Première Guerre mondiale, ce dernier paroxysme des passions nationales primaires en Europe. Très significativement, la Deuxième Guerre mondiale, où l'affrontement idéologique prenait le pas sur celui des instincts nationaux, a eu l'effet contraire: la civilisation politique de la Suisse y étant défiée dans ses fondements mêmes par l'Allemagne nationale-socialiste et le politique l'emportant encore une fois sur le culturel (dans la mesure où ce terme de culture pouvait s'appliquer au Troisième Reich), la Suisse alémanique, dès les premières années du régime hitlérien, a été la première à se barricader contre tout ce qui était allemand: rupture douloureuse qui a conduit à un long isolationnisme helvétique. Aujourd'hui, et de la façon la plus prononcée en Suisse romande qui n'a jamais eu les mêmes raisons de se couper moralement de la France, nous retrouvons le jeu de ces affinités divergentes qui sont un phénomène normal dans un pays plurilingue lié à trois grandes cultures européennes, et qui, nous le verrons, s'expriment parfois — comme elles l'ont toujours fait — dans des résultats de votations fédérales et dans des prises de position différentes à l'égard de l'Europe, de l'armement atomique, du vote des femmes ou des relations avec le monde communiste. Il est parfaitement évident, par exemple, que le mur de Berlin a plus frappé l'opinion en Suisse alémanique ou que l'anti-américanisme de la France gaulliste trouve plus d'écho en Suisse romande: ces mouvements d'idées et d'idéologies à travers les frontières font partie de la vie politique et intellectuelle d'un petit pays au centre de l'Europe et y sont indispensables, et je ne crois pas que cela touche gravement à la substance politique de la Suisse.

Il faut ajouter une note en bas de page, également sommaire, sur la disproportion entre importance numérique et importance politique et culturelle des groupes linguistiques en Suisse. Statistiquement, le déséquilibre paraît angoissant: les trois quarts pour la Suisse alémanique, contre 20% pour la Suisse de langue française, un peu plus de 4% pour la Suisse italienne, à peine plus d'un pour cent pour le romanche. Et pourtant l'allemand n'est pas et n'a pas l'ambition d'être la langue dominante, surtout pour la raison apparemment

simple mais aux origines historiques longues et compliquées que la Suisse alémanique, foyer du particularisme en matière linguistique comme en toutes choses, ne parle pas allemand dans la vie familiale et quotidienne, mais s'est barricadée contre le *Deutschstum* dans sa multitude de patois, et que le «bon allemand», le *Schriftdeutsch* (l'allemand écrit) comme on l'appelle de façon significative, n'y est que la langue écrite, celle de l'érudition et des discours solennels: non pas langue maternelle, mais langue apprise à l'école où la majorité des Suisses alémaniques ne se sentent pas tout à fait à l'aise. De sorte qu'avec leurs compatriotes romands qui, eux, n'apprennent évidemment pas le *Schwyzerdütsch* même s'ils apprennent l'allemand, ils préfèrent volontiers parler français, deuxième langue apprise à l'école, dont la connaissance approximative les gêne moins que leur difficulté de s'exprimer élégamment dans leur propre langue supposée maternelle. Et voilà qui fait que le plurilinguisme suisse est bien plus compliqué que ne le font apparaître les statistiques, que ces complications même jouent en faveur de la plus forte minorité et empêchent la formation de blocs linguistiques tranchées. Car, inutile de le dire, les Suisses de langue française n'ont nullement les mêmes inhibitions psychologiques à l'égard du français de Paris et partagent généralement son complexe de supériorité, qu'ils savent souvent communiquer à leurs voisins alémaniques; ce qui contribue à permettre au français, langue minoritaire et en recul démographique relatif, non seulement de maintenir, mais même d'élargir ses positions par absorption et par noyautage. Dans les structures données de la Suisse, ces différences de niveaux de «conscience linguistique» constituent un facteur d'équilibre; il est plus que probable que si la proportion entre francophones et germanophones était inverse, nous aurions nous aussi un problème linguistique comparable à ce qu'était le «problème flamand».

Il en va différemment des langues très fortement minoritaires en Suisse, dont les difficultés — comme c'est d'ailleurs également le cas pour le Jura bernois septentrional — tiennent largement à leur situation périphérique par rapport aux centres de gravité de la Suisse, mais prennent à l'occasion des aspects de malaise linguistique. Difficultés presque écrasantes pour la poignée de Rhéto-romanches des Grisons qui, seuls parmi les familles linguistiques de Suisse, ne trouvent à s'appuyer sur aucun foyer extérieur et dont la vie culturelle doit être portée à bout de bras par les Confédérés grisons et helvétiques. Quant à la Suisse italienne, au substrat numérique et économique trop faible, choyée comme jardin de la Suisse du côté soleil, mais de ce fait même menacée d'être submergée par l'invasion des gens du Nord, il est vrai qu'elle bénéficie du rayonnement culturel de l'Italie et d'une sollicitude helvétique d'ailleurs à éclipses; mais sur le plan confédéral, elle se sent parfois la parente pauvre d'une famille suisse où l'allemand et le français règnent en maîtres. Et si, du fait de ce que non appelons «la surchauffe économique» et du recrutement massif de main-d'œuvre méditerranéenne, il y a aujourd'hui en Suisse plus

d'ouvriers étrangers que de Tessinois à parler italien, ceci ne simplifie pas la position de l'italien comme troisième langue nationale, bien au contraire: voici encore un problème aux incidences linguistiques qu'on a tort de ne considérer que sous son seul aspect économique. Que malgré ces handicaps, la loyauté de la Suisse italienne à l'égard de la Confédération ait été sans failles, nous le devons encore à cet héritage commun de civilisation politique qui la lie à la Suisse, alors que, politiquement, depuis un siècle qu'il existe, l'Etat national italien n'a jamais eu de quoi attirer les Tessinois et les Grisons de langue italienne.

Voici donc, résumées en quelques traits un peu grossiers, les données de départ d'une discussion des incidences politiques de la pluralité linguistique en Suisse. J'ai tenu surtout à insister sur la nature secondaire de ces incidences: il est bien évident que, du fait d'une pluralité linguistique, des problèmes de tout ordre — déséquilibres économiques, isolement géographique, différences confessionnelles — peuvent ou ont pu se teinter de malaises entre communautés de langue différente; mais non seulement dans aucun cas le problème concret n'a été d'origine linguistique, mais surtout, du fait de l'imbrication des solidarités et des antagonismes divers, dans aucun cas un tel problème n'a pu être posé globalement en termes d'oppositions entre groupes linguistiques. Plutôt que d'incidences politiques du plurilinguisme en Suisse, il faudrait donc parler d'incidences des problèmes politiques sur ce plurilinguisme, ou mieux encore de la façon fort compliquée dont se reflètent les problèmes structurels politiques, économiques et autres dans les relations entre familles linguistiques du pays. Ce n'est que par cette façon d'envisager les choses que nous échapperons au danger, si fréquent dans des débats de cet ordre, d'inventer un problème en le supposant posé.

Bodenrecht und Landesplanung

GERHARD WINTERBERGER

Die sozialistische Bodenrechtsinitiative

Die Bodenfrage gehört zu den bedeutendsten innenpolitischen Problemen, mit welchen sich die schweizerische Öffentlichkeit in den letzten Jahren auseinandergesetzt hat. Es ist damit zu rechnen, daß dies in Zukunft noch in gesteigertem Maße der Fall sein wird. Anlaß dazu bot die Bodenrechtsinitiative